



HAL
open science

Jeux d'acteurs et enjeux territoriaux : quelles migrations pour quel développement ?

Patrick Gonin

► To cite this version:

Patrick Gonin. Jeux d'acteurs et enjeux territoriaux : quelles migrations pour quel développement ? : L'exemple du bassin du fleuve Sénégal (République du Mali). Mohamed CHAREF et Patrick GONIN. Emigrés - immigrés dans le développement local, Agadir (Maroc) : Editions Sud-Contact, pp.259-278, 2005. halshs-00610125

HAL Id: halshs-00610125

<https://shs.hal.science/halshs-00610125>

Submitted on 21 Jul 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

JEUX D'ACTEURS ET ENJEUX TERRITORIAUX : QUELLES MIGRATIONS POUR QUEL DÉVELOPPEMENT ? L'EXEMPLE DU BASSIN DU FLEUVE SÉNÉGAL (RÉPUBLIQUE DU MALI)

Patrick GONIN*

« De tout temps, les géographes ont été fascinés par les déplacements des hommes et des civilisations. Toute l'histoire du monde n'est qu'une suite de nomadismes, de conquêtes, de migrations. Les hommes ne sont que mobilité. Étrange paradoxe que de rêver à la fois aux racines et à la route. Ces flux, objets géographiques ne sont que devenir. Dans leur ampleur, l'audace de leurs avancées, dans leurs échecs et leurs reculs, se joue l'éternel équilibre entre le possible – héritage du passé – et l'anticipation de l'avenir. Ces migrations toujours renouvelées ont marqué l'espace au cours des siècles et les géographes n'en ont pas toujours retenu la même image » (Bonnamour, 2000).

Le témoignage de Sara Camara, recueilli le 12 août 1997 à Dantiady¹ par Kalidou Diallo résume pour l'essentiel l'histoire récente des quarante dernières années des migrations internationales des « gens du fleuve » (Adams, 1997) :

« La plupart des immigrés Ouest africains avec lesquels j'ai vécu en France proviennent surtout de Kayes au Mali, Matam et Bakel pour le Sénégal, Sélibabi en Mauritanie. J'ai voyagé par bateau avec la compagnie Paquet. Un seul passeport pouvait faire voyager plus de dix personnes par un système de renvoi du titre de voyage dès l'arrivée. Il existait des réseaux clandestins partant de Bamako ou Dakar et arrivant à Barcelone et Paris. Ceux qui arrivaient par avion devaient traverser toute l'Europe avant d'arriver à Paris. Les uns passaient par l'Allemagne Fédérale et la Belgique, d'autres par la Tchécoslovaquie et l'Italie. Le voyage se faisait soit par train soit par

* Professeur de géographie, laboratoire MIGRINTER, CNRS UMR 6588, Université de Poitiers. Patrick.gonin@univ-poitiers.fr

¹ Département de Matam, au Sénégal.

camion en arrivant comme marchandises, livrées par des trafiquants. Il peut se faire aussi à pied dans les montagnes espagnoles. En 1971, cinquante Maliens trouvent la mort à la frontière italienne brûlés vifs dans le camion qui les transportait dont la sortie avait été fermée à clef de l'extérieur pour empêcher leur sortie pendant l'absence du chauffeur. En février de la même année quinze Maliens et Mauritaniens mouraient de froid à la frontière espagnole, abandonnés par le guide et perdus dans les montagnes. C'est donc après de lourds sacrifices, et au risque de notre vie que nous arrivons à destination. Une fois sur place, les conditions d'hébergement et de travail étaient difficiles. Au début, les premiers immigrés étaient logés dans des caves, mais à partir de 1967 des foyers ont été construits grâce aux subventions de l'État. À partir de 1974, le gouvernement a pris directement en charge, la construction des foyers avec la société SONACOTRA. Parallèlement il a existé des foyers clandestins au 9 rue Letore à la porte de Clignancourt, à la rue Dominicaine à Marseille ou à la rue Léon Maurice Norman dans le 13^{ème} arrondissement. C'est plus tard avec l'arrivée des familles que les HLM ont été construites. Mais ils sont inadaptés pour les familles africaines toujours à l'étroit... »².

Cette migration internationale en provenance du bassin du fleuve Sénégal a d'abord été celle de jeunes hommes soninké, célibataires, de familles commerçantes et paysannes d'une zone contiguë appartenant aux provinces du Guidimakha et du Diafounou. Elle s'est ensuite étendue à d'autres régions par contagion tout en suivant les axes de communication (la voie de chemin de fer et le fleuve). Elle a fini par concerner d'autres ethnies (Haalpulaar, Wolof, Khassonké, Bambara...), d'autres classes d'âges, des hommes mariés et des femmes. Elle n'est plus le seul fait des gens des campagnes mais aussi ceux des villes, et touche également les personnes qualifiées. Ces candidat(e)s à la migration internationale ont déployé une ingéniosité surprenante pour permettre ces départs, générant un système migratoire complexe, prenant racine dans une longue tradition de déplacements face aux différentes crises (conflits fonciers, redevances, mauvaises conditions climatiques, récoltes ravagées par les sauterelles, impôt colonial...).

Durant la colonisation, ces migrations de proximité et souvent temporaires prirent la direction des bassins de production des cultures de rentes (coton et arachide) à l'exception de quelques marins ou d'anciens tirailleurs sénégalais qui se rendirent très tôt en France. Les

² Témoignage rapporté par Kalidou Diallo lors du colloque « Être étranger et migrant en Afrique au XX^{ème} siècle. Modes d'insertion et enjeux identitaires », Paris, Laboratoire Sociétés en développement dans l'espace et dans le temps, 9-11 décembre 1999.

têtes de ponts des filières migratoires internationales étaient installées, et depuis la fermeture des frontières à une certaine migration de travail, les pays de destination se sont diversifiés et multipliés. « Toujours plus loin et toujours plus longtemps » hors de leur village, tel serait l'adage qui résumerait à la perfection cette pratique migratoire. Mais nous savons aussi que les facteurs conduisant au départ sont nombreux : ils résultent de combinaisons variant dans le temps et dans l'espace.

Ainsi ce témoignage n'explique pas ce qui a conduit les gens du fleuve à partir. En simplifiant, on peut admettre que le « mal développement » pour reprendre cette expression, qu'il soit économique ou social, tout comme la misère, la pauvreté, les différentes formes d'exploitation et les catastrophes naturelles justifient les départs et permettent de comprendre pourquoi dans certains villages du fleuve Sénégal et de ses affluents (la Falémé et la Kolimbiné), plus de 50 % des hommes en âge de travailler vivent hors de leur village. Ce qui a été dénommé les « déterminants des migrations internationales » a été analysé par bon nombre d'auteurs au cours de ces trente dernières années³ ; on peut aussi rappeler tout simplement que les populations originaires de cette région ont pris l'habitude de migrer pour améliorer leurs conditions de vie. Mais par quel retournement de situation a-t-on imaginé, qu'en partant et pour une minorité d'entre eux en revenant, ces émigrés-immigrés contribueraient à développer leurs villages d'origine ? Et en la matière il ne suffit pas de prononcer un mot devenu magique : les remises !

Cette idée de lier migrations et développement n'est pas nouvelle ; elle a été forgée par une minorité de migrants formée par les luttes d'usines et les grèves des foyers pour travailleurs immigrés dans les années 1970. Ces leaders politiques, syndicaux mais aussi associatifs, mesurant les conséquences de la fermeture des frontières des pays européens dont la France et la fin d'un système migratoire tournant, ont cultivé une utopie (Gonin, 2001) en s'attaquant à la cause de leur migration, le sous-développement. S'estimant être devenus une génération « sacrifiée », ils ont associé l'acte de migrer à un devoir, celui de développer des associations portant le développement dans leur pays d'origine. Ce positionnement du « migrant-développeur » s'est exprimé pleinement lors du colloque « Immigration

³ Parmi les publications les plus récentes, nous pouvons citer Adams (1977), Daum (1998), Gonin (1990, 1997, 2001), Lavigne-Delville (1991, 1994), Quiminal (1991), Timéra (1992).

et développement du Sahel » qui s'est tenu à Évry en juin 1993 (Institut Panos, 1993)⁴.

Cette mise en perspective entre le fait migratoire et le développement a aussi fini par être intériorisé tant par les politiques publiques (au point de prétendre faire évoluer les conditions de départ et de retour des migrants) que par un nombre significatif de migrants d'Afrique noire installés en France. Ainsi le nombre d'associations de migrants aux finalités développementalistes s'est multiplié. Les « villages-bis » (nom donné aux regroupements de migrants originaires d'un même village), organisés en caisse de solidarité et d'entraide, ont été à l'origine ou se sont transformés en associations de développement, même lorsque leurs migrants étaient peu nombreux. Durant la décennie 1990, des structures fédératives regroupant ces associations sont apparues, dont le « Réseau des associations pour le développement de la vallée du fleuve Sénégal » (Gonin & Lombard, 1994). Mais par quel retournement de situation passe-t-on d'une migration révélatrice d'un sous-développement chronique à une migration facteur de développement ? Pour répondre à cette question, je propose de pointer d'une part les paradoxes qui régissent cette relation ambivalente entre deux termes aux apparences antinomiques, et d'autre part d'expliquer les raisons pour lesquelles des réalisations migrantes à objectifs collectifs ont été possibles pour cette partie du monde. Je terminerai cet essai par une réflexion méthodologique : penser le développement territorial à partir d'une approche réticulaire, ou comment les réseaux migratoires finissent par compenser les déficits de territorialité.

MIGRATIONS ET DÉVELOPPEMENT : UNE ASSOCIATION PARADOXALE

D'une part les acteurs migrants, inventeurs des caisses villageoises de solidarité et d'entraide en migration, revendiquent l'association entre l'acte de migrer et celui de financer le développement du pays d'origine. D'autre part les politiques publiques françaises proposent de rapprocher, pour cette partie du monde, ce qui s'oppose

⁴ Lors des interventions de clôture, Hamédy Diarra, au nom des associations de développement, propose de « définir un "statut protégé" pour les associations, qui pourrait être proche de la notion de reconnaissance "d'utilité publique". Grâce à cette reconnaissance, il est possible, par exemple, de déduire les dons de la déclaration d'impôt. Les immigrés paient des impôts en France et dans leur pays d'origine, sans oublier les cotisations associatives. Il ne s'agit pas de calquer un quelconque statut mais plutôt de s'en inspirer. Et en tout cas d'adapter la réglementation par rapport à nos associations » (p. 192).

de façon évidente : après avoir favorisé une migration de travail prélevant les forces vives de ces pays pauvres, elles obligent au retour au nom du développement des pays d'origine des migrants installés en France. Cette proposition d'aide au retour, sous couvert du développement, apparaît dès la décision de fermer les frontières aux migrations de travail, et depuis cette date, les modalités de cette « aide au retour » ont peu évolué sur le fond.

Les termes de ce qui régit l'équation migration / développement s'écrivent simplement, à condition de faire la part entre les différents acteurs et les différents lieux de cette mise en relation. Deux distinctions s'imposent ; l'une est spatiale, elle dépend des lieux où cette équation est posée (pays de départ ou pays de destination). L'autre appartient au domaine du social et à la manière de poser cette équation : privilégie-t-on les comportements individuels ou collectifs ?

Vue exclusivement du Nord, la migration qui était d'abord de travail, souhaitée et organisée en son temps, répond aux besoins de main-d'œuvre des entreprises d'un pays comme la France ; les pays des anciennes colonies fournissant cette main-d'œuvre. Cette situation s'installant dans le temps, la migration temporaire de travail s'est tout simplement transformée en une migration de peuplement, qu'elle soit plus ou moins permise par les politiques publiques ou voulue par les migrants. Imposer le retour des « travailleurs immigrés » signifie un changement radical de cap, ce qui oblige à quelques contorsions politiques. Du million de Stoléro au Codéveloppement de Sami Nair, les arguments avancés et les sommes allouées n'ont pas fondamentalement changé.

Les aides à la réinsertion, dont l'objectif avoué est d'inverser les flux migratoires, connaissent depuis 25 ans des ajustements permanents. À l'origine, l'aide au retour était une simple incitation financière, décidée uniquement par la France. Introduite par la circulaire du 30 mai 1977, elle est plus connue sous le nom du « million de Stoléro » En réalité plus de la moitié des bénéficiaires furent des Espagnols et des Portugais (65 %), qui quelques années plus tard pouvaient circuler librement en Europe (1986). Les Maliens ont très peu sollicité cette aide (moins de 2 % des demandes).

La mise en place d'un système négocié entre la France et les pays d'émigration, fut tentée à partir de 1981, mais cette procédure, complexe, fut abandonnée en décembre 1983. C'est à partir de 1984 que le gouvernement français met en œuvre un dispositif organisant la « réinsertion » dans le pays d'origine. Les documents de l'époque parlent de « projet » et de « coopération Nord-Sud ». Entre 1984 et 1987, seuls 415 Maliens avaient choisi cette procédure pour

retourner dans leur pays, soit moins de 1 % des Maliens de l'extérieur en France.

Fort de ces expériences, le gouvernement français décidait au début des années 1990 de mettre en place une cellule « Migration / développement » à Kayes. Un Fonds d'Aide et de Coopération (FAC), associant aide financière individuelle pour le retour, études de faisabilité de projets, encadrement et suivi pendant un an, était proposé au nom du développement. Un premier programme fut mis en place en 1992, et au cours de ce premier FAC, 66 dossiers ont été acceptés pour un montant moyen financier par projet d'un peu plus de 15 000 francs, soit 5 000 francs de plus que ce qui était « offert » en 1977. Sur ces 66 dossiers, une trentaine concernait la région de Kayes, et le bilan de ces premières réinsertions sous l'égide du développement est très controversé. Pour avoir rencontré certains bénéficiaires, leur principal objectif était d'installer un jeune frère, afin de lui éviter de partir tout en repartant eux-mêmes ! Quant au jeune frère, ce petit commerce était une aubaine, lui permettant de thésauriser pour partir à son tour !

Le Programme de développement local migration (PDLM) fut mis en place à partir de 1995 et résulte des actions coordonnées entre le ministère délégué à la Coopération et à la Francophonie, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et l'Office des migrations internationales. Il a pour objectif de promouvoir le développement local dans les trois pays de la vallée du fleuve Sénégal (Mali, Mauritanie et le Sénégal) et de favoriser le retour volontaire d'immigrés en leur octroyant une dotation financière plafonnée à 24 000 F. Si certains ont cru voir dans ce programme une véritable avancée dans les politiques d'aide au retour (Nair, 1997), d'autres y dénoncent « un énième avatar inefficace de la politique d'aide au retour que la France mène depuis 1977 » (Condamines, 1998)⁵. Il semblerait à tout le moins que l'État français persiste dans les orientations proposées ces dernières années dans la mesure où il vient de procéder à la nomination d'un Ambassadeur au Codéveloppement, Monsieur Christian Conan.

Vue à partir des pays du Sud, et du Mali en particulier, l'équation migration / développement s'écrit tout autrement : les politiques publiques maliennes ont dans un premier temps minimisé les interventions des migrants dans le domaine du développement, les

⁵ NÉDÉLEC Serge, 1998, « Le PDLM : une expérience originale d'aide à la création de micro-entreprises pour les migrants », *Hommes et Migrations*, n° 1214, juillet-août, pp. 91-93. De septembre 1995 à janvier 1998, « près de deux cents micro-entreprises ont été financées au Mali ». Pour une évaluation plus récente voir la communication de Babacar Ndione et Jérôme Lombard (IRD Dakar).

cataloguant comme projets sans avenir dans la mesure où ils ne s'inscrivaient pas dans leur programmation, voire allaient à l'encontre des efforts réalisés par l'État. Il faut reconnaître que de nombreuses erreurs ont été commises par les initiateurs des projets à leur début. Après avoir construit une école ou un dispensaire par exemple, migrants et villageois sollicitaient l'envoi de personnels sans respecter les échéances que l'État malien s'était fixé. Mais cette attitude de méfiance s'explique par une autre raison : ces projets avaient une force contestatrice indéniable et il fallut attendre la fin du parti unique de Moussa Traoré⁶, et la phase de construction démocratique de la Troisième République pour que les rapports entre les associations d'émigrés pour le développement et l'État malien évoluent de façon positive.

Mais vue du Sud, l'émigration génère d'abord des remises, et à ce titre elle est à encourager, même si les accords de coopération, les recommandations des pays du Nord pour « un contrôle des migrations » obligent cette fois-ci les acteurs des politiques publiques des pays du Sud à d'autres contorsions de langage. Ainsi le nombre de Maliens résidents à l'étranger serait de l'ordre de quatre millions de personnes, réparties sur les cinq continents, et les transferts financiers seraient supérieurs à 113 milliards de Francs CFA⁷ transitant par des circuits formels et informels. L'objectif est bien d'augmenter cette manne financière, de la canaliser « dans des circuits de l'investissement au lieu qu'elle soit confinée à la consommation » (Démocraties, 2003 : 8). Quelles que soient les évaluations proposées, les remises pour le Mali sont comprises entre 86 133 700 € et 100 millions d'euros, ce qui est bien supérieur au total de l'aide publique au développement mise à disposition par la France (60 millions d'euros)⁸. Et lorsque l'on sait qu'une large part de ces remises converge vers Kayes, ce ne sont pas les sommes allouées dans le cadre des différents programmes à la réinsertion qui inverseront la donne migratoire. De ce point de vue, un calcul simple peut être proposé : en 1977, les aides au retour s'élevaient à 1 500 €, le FAC expérimental migration s'est suffi de 3 450 € au maximum, et PDLM reste plafonné actuellement à

⁶ Moussa Traoré, au pouvoir depuis son coup d'État de 1968, a été destitué par les manifestations principalement portées par le mouvement des associations, et depuis le 26 mars 1991, le Mali s'est engagé dans la construction d'une Troisième République, cette fois-ci démocratique (gouvernement de transition puis élections et mise en place de la décentralisation. Cf. la communication de Stéphanie Lima).

⁷ Soit, depuis la dévaluation du Franc CFA, 565 001 490 F ou 86 133 700 €, d'après les propos tenus par M. Moussa Coulibaly, Délégué auprès du ministre, chargé des Maliens de l'extérieur et de l'intégration africaine.

⁸ Cf. l'article de Flore Gubert, *Libération*, mercredi 19 février 2003.

3 600 €, soit en 26 ans une augmentation en franc courant de 6,73 € par mois ! On l'a compris, on est bien là dans le domaine de l'idéologie pour accompagner des propos sécuritaires, et certainement pas dans celui d'un développement partagé.

Une deuxième distinction est nécessaire, qui concerne moins les espaces de départ de la construction de l'équation migration / développement et les politiques publiques, que ce qu'elle incite du point de vue des comportements sociaux. Dans un premier cas les aides aux retours sont surtout imaginées pour des personnes et uniquement des personnes, dans l'autre cas, les Maliens de France ont surtout développé des initiatives collectives pour l'intérêt des villageois.

Doit-on conclure à l'échec des politiques publiques associant aux migrations l'idée de favoriser le développement, dès lors qu'elles ne pensent la relation entre migration et développement qu'à partir des pays du Nord ou ne s'adressent qu'aux individus, alors que les initiateurs de ces projets ont d'abord pensé à l'articulation entre pays d'origine et lieux de vie et à l'intérêt collectif plutôt qu'individuel ? Pourtant les migrants et leurs représentants impliqués dans des projets de développement pour leur pays d'origine ont bien tenté de communiquer sur ces nécessaires articulations entre le Nord et le Sud d'une part et entre les intérêts individuels et collectifs d'autre part :

« Réalistes, les immigrés entreprennent des choses qu'ils se sentent capables de maîtriser et de transformer. Pédagogues, ils s'emploient à convaincre les populations de la nécessité de tel ou tel choix prioritaire lorsque plusieurs besoins d'égale importance sont présents. Par exemple, leur capacité financière à réaliser tel projet, l'implication de l'État qui en découlera, sont des éléments nécessaires de la négociation avec les populations. C'est la démonstration de leur différence avec les États : arriver à faire adhérer les gens par le dialogue est la preuve d'une grande capacité d'écoute. La méthode leur confère une certaine autorité morale et un poids "politique" certain : cela suscitera des enjeux qui se manifesteront sur différents registres. D'abord au sein de la migration, car les acteurs de ces démarches sont des artisans d'une autre reconnaissance de l'éminence du rôle des immigrés : de simples pourvoyeurs de fonds hier, ils deviennent "bâisseurs" de projets et acteurs de transformations aujourd'hui » (Diarra, 1998).

Un autre paradoxe pointe. La mondialisation tant souhaitée par les sphères dominantes de l'économie conduirait à la fois à une circulation des produits et à une « assignation à résidence » pour certaines personnes du Sud, tout particulièrement celles qui n'ont

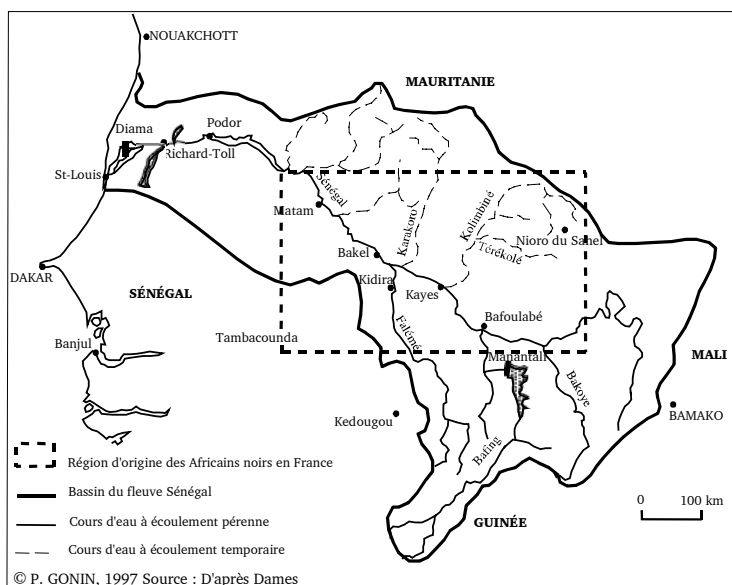
⁹ Il est question d'élever la prime à la réinsertion à 7 000 €.

aucune qualification et qui constituaient les cohortes d'émigrés les plus importantes ces dernières années. Mais nous le savons, traiter des migrations oblige ainsi à s'intéresser aux sédentaires, et à l'échelle de la planète, ils sont majoritaires : 6 milliards d'habitants sur la terre face au 120 ou 200 millions de passe-frontières selon les modalités de calcul (Simon, 1998 ; Hammar, Brochmann, Tamas & Faist, 1997). Pourtant cette minorité qui cherche, par les mobilités internationales, à améliorer ses conditions de vie inquiète les pays du Nord. Pour la seule région de Kayes et uniquement les Cercles connaissant une forte migration internationale en direction de la France (Kayes, Yéli-mané et Bafoulabé), si on ne dispose pas de statistiques fiables sur le nombre des migrants internationaux, une évaluation est possible à partir des différentes enquêtes effectuées dans cette région. Les familles ayant un de leurs membres en migration sont chose courante, et il est rare d'en trouver une sans migrant. Dans ce contexte spécifique, un migrant, par les remises envoyées, assure la sédentarisation d'une trentaine de personnes. Certes on peut estimer que cette « sédentarisation » demeure transitoire dans la mesure où les plus jeunes de la famille aspireraient eux aussi à partir en migration. Mais les projets collectifs des migrants pour le développement sont aussi un facteur de retour, à la condition de traiter autrement le système migratoire liant pays de départ et pays d'arrivée.

Le troisième paradoxe concerne les faibles alternatives imaginées dans ce qui lie inexorablement développement (« mal » aux Suds, « excessif » aux Nords) et migrations internationales. Deux options sont envisagées, et je reprendrai volontiers les propos développés dans l'ouvrage de Hammar, Brochmann, Tamas et Faist, publié en 1997. La première consisterait à modifier le mode de vie dans les pays du Nord, afin de laisser une place possible pour le développement du Sud. La seconde propose de défendre l'espace écologique que le Nord s'est approprié, en fermant les frontières, ou en bloquant les migrants au Sud, dans des zones tampons dont ferait partie le Maroc, et en faisant des migrations un problème sécuritaire. C'est apparemment la deuxième option qui est en train de l'emporter, y compris dans les mesures dites d'aide au développement, lorsqu'elles accompagnent les retours plus ou moins voulus par les migrants installés dans les pays du Nord.

Les paradoxes sont donc nombreux, de fait ils traduisent des réalités sociales, économiques et politiques complexes et spécifiques à chaque lieu concerné par cette mise en relation, tout en révélant des mouvements contradictoires. Les uns correspondent à une quête pour de réelles avancées sociales, alors que d'autres traduisent des velléités de maintenir des places et des forces acquises par le passé (tant aux Nords qu'aux Suds).

Carte 1 : Le bassin versant du fleuve Sénégal

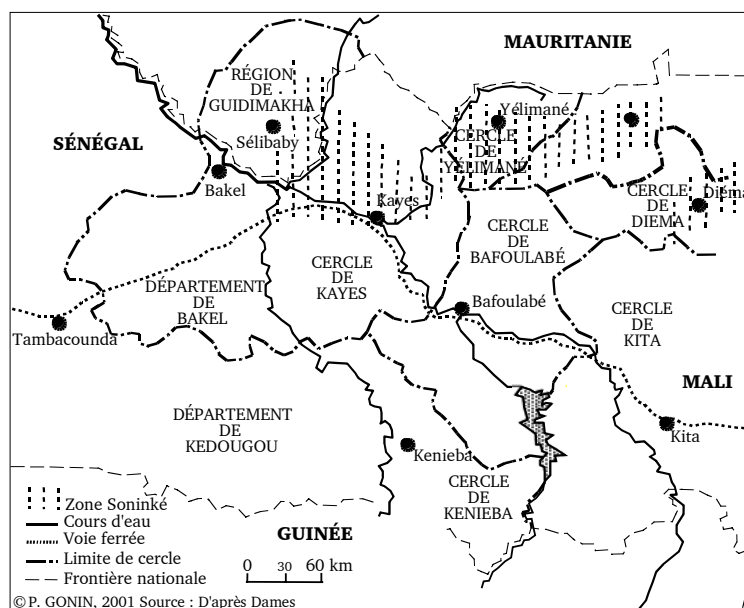


PROJETS MIGRANTS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES VILLAGES

La notion de développement, de par l'usage qui en est fait, mais aussi les définitions proposées, est par essence polysémique. Attardons-nous sur les sens voisins proposés par les dictionnaires : nous retrouvons les termes de croissance, d'épanouissement, de progrès, d'essor, d'extension ou d'expansion. Il est également rappelé que le développement est un euphémisme inventé pour remplacer le terme de sous-développé (Le Petit Robert, 1988). Je propose de retenir comme définition celle de Gilbert Rist. Dans son ouvrage au titre évocateur : « Le développement. Histoire d'une croyance occidentale », il nous rappelle que cette notion est un des éléments de la « religion moderne » :

« Le "développement" est constitué d'un ensemble de pratiques contradictoires en apparence qui, pour assurer la reproduction sociale obligent à transformer et à détruire, de façon généralisée, le milieu naturel et les rapports sociaux en vue d'une production croissante de marchandises (biens et services) destinées, à travers l'échange, à la demande solvable » (Rist, 1996 : 26-34).

Carte 2 : La région des trois frontières entre la Mauritanie, le Mali et le Sénégal



Ce concept valise (chacun lui donnant le contenu qui lui convient en fonction des objectifs qu'il lui assigne) est devenu banal et ambivalent. Il ne s'est jamais suffi à lui-même, on lui accole des qualificatifs, ce qui démontre son caractère ambigu : il a été ou est à la fois ascendant et descendant, autocentré, démocratique, participatif, local et / ou durable et plus récemment il serait aussi un processus de « planification territoriale ascendante » (D'Aquino, 2002).

Dans toutes les définitions (entre autres celle du PNUD), force est de reconnaître que des conceptions dominantes sont implicitement à l'œuvre : l'objectif assigné aux « sous-développés » est de rattraper les pays industrialisés, y compris dans ce qu'ils produisent d'individualisme et d'économisme (Rist, 1996 : 21). Cette conception du développement, lorsqu'elle est appliquée aux migrations internationales, trouve son prolongement dans ce que l'on dénomme le modèle du « *push and pull* » (les forces attractives et répulsives). D'après ce modèle, les migrants réagiraient principalement aux conditions économiques, ce qui est forcément simplificateur. Ce modèle, critiquable à plus d'un titre, considère la résidence comme statique ; pourtant

nous savons que les mobilités de proximités ou les migrations internes sont les étapes préalables à la décision de partir vers un autre pays. Cette conception macro-économique ne permet pas de prendre en compte la diversité des échelles spatiales lorsque l'on traite des migrations internationales. Elle n'introduit pas les effets de la distance sur les comportements individuels, les raisons multiples et variables qui incitent à partir. Tous les travaux sur les migrations internationales ont mis l'accent sur l'influence des flux d'information, des contacts personnels et des réseaux sociaux qui alimentent les systèmes migratoires, voire de la construction de barrières politiques qui interagissent sur ces circulations ; autant de questions essentielles absentes de ce modèle. Dans le contexte politico-idéologique actuel, on voudrait que le développement soit local (Cf. le PDLM), et localisé dans les régions de fortes émigrations, soit le clôturer socialement et spatialement.

Lorsque les migrants maliens originaires de la région de Kayes s'engagent dans des projets d'intérêt collectif, villageois, intervillageois, et depuis la mise en place de la décentralisation, communaux, ils développent une tout autre conception, qui n'est compréhensible que dans la mise en relation entre « ici et là-bas » et dans l'articulation d'intérêts individuels et collectifs. Pour en comprendre l'originalité et la signification, quelques données sont nécessaires pour camper le décor. Cette Région, de 400 km sur 400, abritant un million quatre cent mille personnes, divisée en sept cercles, connaît des processus migratoires depuis de nombreuses années (Daum, Diarra, Gonin, Philippe, Quiminal, Sylla, 1986). Les premiers projets financés par des émigrés de France remonteraient au début des années soixante, le répertoire des actions de développement attestant de la progression dans ce domaine.

Cercle	Nombre de projets	% des projets initiés par des migrants
Kayes	96	50 %
Bafoulabé	39	30 %
Diema	28	25 %
Kenieba	19	
Nioro	33	30 %
Yélimané	48	50 %

Source : Ps - Eau - UGAD, 1998, *Bassin du fleuve Sénégal. Répertoire des actions de développement, Mali*. Paris, ministère des Affaires étrangères / Coopération et Francophonie.

En 1998, ce répertoire dénombreait 270 opérations de développement, 48 associations d'immigrés, une dizaine d'Organisations Non Gouvernementales du Nord et quelques-unes du Sud. Sur les 38 600 Maliens en situation régulière en France et les quelque 60 000 en situation irrégulière¹⁰, un nombre important proviendrait des cercles de Kayes, Yélimané et Bafoulabé, leurs actions collectives s'adressant à des dizaines de milliers de villageois. Ces initiatives et les remises qui les accompagnent stabilisent les populations villageoises, voire même provoquent des migrations de proximité :

« Il n'est ainsi pas rare de voir des petits producteurs maraîchers des villages khassonké voisins parcourir plusieurs dizaines de kilomètres chaque semaine pour aller vendre leur production chez les Soninké, "là où il y a l'argent". Il est également piquant de constater que, après l'agriculture, la maçonnerie constitue souvent la seconde activité des familles khassonké. Cela n'est en rien surprenant : les conditions climatiques n'autorisant les activités agricoles que six mois par an, les six autres mois peuvent être consacrés à des travaux de maçonnerie pour le compte de familles soninké qui construisent une maison "en dur" grâce aux envois de fonds des migrants » (Gubert, 2003).

Pour quelles raisons les émigrés soninké ont-ils plus développé des projets de développement que d'autres ethnies, et ne se sont-ils pas limités à l'envoi d'argent à leur famille ? Pour comprendre les particularités locales, un détour par les structures sociales s'impose. Trois formes d'inégalités sociales rythment la vie dans ces villages : les hommes ont un pouvoir de décision important sur les femmes, les aînés sur les cadets, les descendants de nobles sur les descendants de dépendants. Les conditions de vie et de travail en migration vont bousculer ces hiérarchies, y compris dans ce qui régit les rapports à la famille et au village d'origine.

En partant, le candidat à la migration contracte une dette, ce qui l'oblige à épargner pour rembourser l'emprunt contracté pour son voyage, il doit également envoyer de l'argent au chef de la concession qu'il a quittée pour compenser la diminution de la force de travail disponible sur place. Il épargne aussi pour ses projets personnels, et il cotise à la caisse de solidarité et d'entraide du « village-bis ». Il mesure ainsi très rapidement ce que lui coûtent ces différentes formes d'épargne, mais il sait aussi qu'il n'a aucun moyen de contrôler socialement l'usage fait des sommes envoyées au village. Par contre il sait que si son projet migratoire échoue, ou s'il décide de rentrer,

¹⁰ GUBERT Flore , 2003, « Ces immigrés qui font vivre le Mali », *Libération*, vendredi 19 février, p. 10.

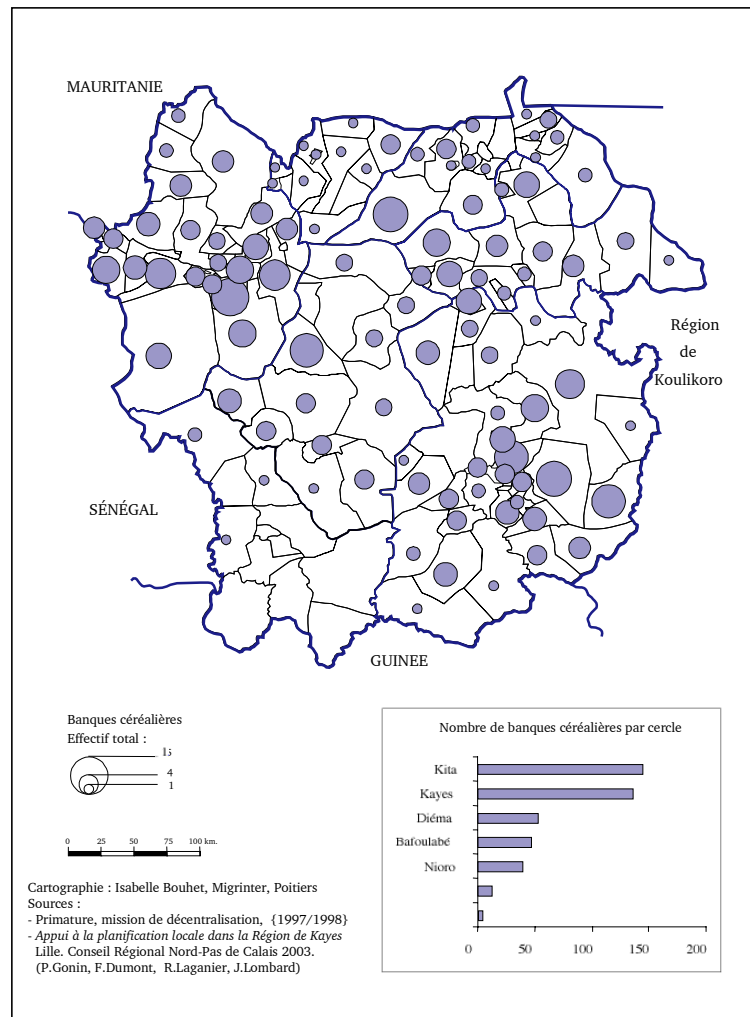
il pourra à nouveau cultiver la terre. Loin, il est encore du village ce qui l'oblige à participer par l'envoi d'argent à la vie collective. Les projets ont permis de contourner ces hiérarchies et ces liens de dépendance. Non seulement le migrant a acquis un pouvoir financier par son travail en migration, mais il participe ou s'accapare selon les situations locales, par le projet, un pouvoir de décision. La mise en place des groupements d'achat, ou des banques de céréales, est révélatrice de cette stratégie. Le migrant met à la disposition de l'aîné, le sac de mil ou de riz qu'il a payé en migration. Tout en contribuant à l'alimentation de la famille, il contrôle l'utilisation de son argent, et limite aussi la spéculation conduite par les gros commerçants durant la période de soudure, lorsque les greniers sont vides et que les nouvelles récoltes n'ont pas encore été engrangées. Ces groupements et banques ont été pensés en migration, et depuis se sont diffusés, par contagion dans toute la région, même en l'absence de migrants¹¹.

Les investissements et la nature des réalisations collectives s'expliquent par des facteurs de localisations géographiques (liés à la nature du sol, les microclimats, la présence ou l'absence de ressource en eau...), des facteurs sociaux et ethniques (les Soninké sont partis plus facilement et plus tôt en migration que les Khassonké ou les Haalpulaar par exemple), des facteurs économiques et surtout des dynamiques associatives. La cartographie des réalisations collectives d'intérêt villageois est édifiante sur les processus de diffusion des innovations introduites par ces réalisations. Quelques exemples : en 1988, on recense une quarantaine de réalisations. Les périmètres irrigués situés sur les rives du fleuve Sénégal sont moins d'une dizaine. Les nouveaux projets dans ce domaine tiennent compte des initiatives passées : en s'éloignant de la ville de Kayes, les cultures changent, elles sont moins périssables, supportent le voyage et diffèrent de ce qui se fait ailleurs (moins de tomates, plus d'oignons ou de maïs de contre-saison...). En 1997 on recense de Bafoulabé (la confluence entre le Bafing et le Bakoye) à Goutioubé (à la frontière avec le Sénégal) 192 périmètres irrigués et plus de 200 ha mis en culture grâce à la présence d'une motopompe¹². Ils ne sont pas le seul fait des migrants, mais de villageois qui par mimétisme s'engagent dans de telles réalisations.

¹¹ Une exception doit être faite pour le Cercle de Kita où les banques de céréales ont une tout autre origine.

¹² Cf. les travaux faits dans ce domaine par le Groupe de Recherche et de Réalisation pour le Développement Rural (GRDR), 66/72 rue Marceau, 93100 Montreuil.

Carte 3 : Les banques céréalières



Les projets portés par les migrants sont des plus diversifiés, et concernent les secteurs de la santé, de l'éducation, des inductions d'eau, des puits, des magasins d'approvisionnements, mais aussi des campagnes de vaccinations, des envois massifs de médicaments lorsqu'une épidémie s'annonce... Les raisons expliquant la nature des

projets sont variées, ils dépendent essentiellement des discussions en migration, des relations entre migrants et villageois, mais aussi, pour les réalisations les plus récentes, des négociations engagées avec les nouveaux élus de communes et les services déconcentrés de l'État malien. Les règles qui régissent ces échanges sont du domaine du compromis et de la recherche d'entente, y compris par la gestion des conflits, dont certains ont été d'une violence extrême (mort d'hommes dans un village, emprisonnement, menace...). Toutes les typologies qui ont été tentées pour caractériser ces réalisations d'intérêt collectif n'interrogent pas suffisamment les innovations mises en œuvre. Ce n'est pas la nature du projet, le domaine concerné ou les caractéristiques sociales ou économiques qui sont discriminants, mais la manière dont ces réalisations ont été conduites, la façon dont elles articulent les échelles spatiales (ici et là-bas), les frottements entre pouvoirs traditionnels, les nouveaux élus des communes, les services déconcentrés de l'État et ceux que détiennent les Maliens de l'extérieur. Une autre échelle est à mettre à l'actif des migrants et de certaines associations ayant porté ces projets villageois collectifs : leur capacité d'innover s'inscrit dans l'articulation entre mesure d'urgence (le domaine de la santé et de l'alimentation) et mesures plus structurantes (l'éducation par exemple). Cette vision, que l'on doit qualifier de stratégique et du domaine d'un certain « développement », n'est ni enfermée localement, ni d'intérêt strictement personnel.

POUR UNE APPROCHE MULTISCALEAIRE ET PLURIDIMENSIONNELLE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Pour les uns (et surtout ceux du Nord) le développement, même lorsqu'il est affublé du qualificatif de local, est synonyme de croissance économique, pour d'autres (dans les Suds et tout particulièrement en Afrique) il est une notion sociale qui s'exprime d'abord par l'entente. Nous sommes donc confrontés à des constructions contradictoires entre une conception exclusivement fonctionnelle de l'espace, et une autre qui privilégie une approche relationnelle en vue d'améliorer les conditions de vie. Cette dernière conception s'oppose donc à une clôture spatiale et un enfermement dans le local, voire dans des territoires contigus aux frontières fermées. Ce développement-là est fait de circulation, d'échange et de mise en réseaux dont les initiateurs ont été les émigrés-immigrés. Face aux crises des territorialités qu'a connues cette région des trois frontières, les réseaux constitués ne sont pas a-spatiaux, ils comprennent des lieux éclatés, des nœuds (espaces de rebond, de transferts et d'organisation de la circulation entre les différents lieux) et des arrêtes qui lient les différents points.

L'histoire des migrations soninké du fleuve Sénégal et de leurs projets, est celle d'une construction qui a pris forme et qui s'appuie sur les réseaux sociaux, dont les incidences sont effectivement économiques, mais dans une vision qui n'est pas uniquement occidentale. L'existence de ces projets, portés par des « migrants-développeurs », aux conséquences sociales et spatiales, nous oblige à revisiter les catégories caractérisant les migrations internationales.

Les acteurs politiques du Sud ont compris ce qui liait leurs émigrés à leur pays de départ : l'existence d'un attachement fort et la possibilité d'orienter les remises vers des secteurs productifs, et les pays riverains du fleuve Sénégal ont tous créé des ministères à leur intention. La dénomination de ces personnes a changé, on parle surtout des Maliens ou des Sénégalais de « l'extérieur » et de moins en moins d'émigrés. Les nouveaux maires des communes maliennes originaires de la région de Kayes, pour certains d'entre eux d'anciens migrants, se rendent régulièrement en France pour rencontrer leurs compatriotes et travaillent à transformer les « villages-bis » en « communes-bis ». D'une certaine manière, ce colloque, en proposant l'expression « émigrés / immigrés » traduit aussi cette évolution.

Dans les pays d'arrivée, et il serait plus juste de parler de pays d'installation, les revendications des immigrés évoluent : aux côtés de l'éternelle question des titres de séjour et de l'égalité des droits, est clairement posée la reconnaissance des actions entreprises dans le domaine de l'amélioration des conditions de vie de leur village d'origine. D'une certaine manière, la demande est celle d'une meilleure intégration en France pour une plus grande efficacité dans ce qu'ils entreprennent et de faciliter la circulation entre leurs différents lieux de vie, sous couvert du développement. Deux questions demeurent, l'une concerne la prise en compte des rythmes de changement dans les comportements, l'autre les conceptions du développement qui s'opposent.

Ainsi les politiques publiques initiées par la France sur les aides au retour ne sont plus appropriées à ce que pratiquent les Maliens de France. J'opposerais volontiers dans ce domaine deux couples : l'idéologique et le concret, le fonctionnel et le relationnel. Les discours sur migration / développement portés par les pays du Nord sont principalement idéologiques ; alors que les acteurs migrants de ces opérations attendent des mesures concrètes leur facilitant la circulation entre les différents espaces de vie, au nom de l'efficacité de ce qui est entrepris, et au service d'une autre conception du développement. Cette opposition entre l'idéologique et la volonté d'être reconnus comme acteurs du développement concerne aussi la nature des actions entreprises. On l'a vu, pour certains cette possibilité

de participer au développement de leur pays doit d'abord être un acte individuel, alors que pour d'autres, ils l'ont aussi envisagé comme un engagement collectif.

L'autre couple interroge les conceptions du développement pour les pays du Sud. Pourquoi vu du Nord doute-t-on de l'efficacité économique de ces projets, alors que pour les acteurs migrants et les villageois, ils sont un espoir évident ? Faut-il rappeler que l'Afrique noire a été une terre de prédilection de l'échec du développement pensé à partir des modèles des pays du Nord ? Ce qui est considéré comme vertueux au Nord serait un vice au Sud (et réciproquement). Ainsi dans les pays du Nord, le temps serait synonyme d'argent, pour les contrées africaines, prendre son temps, c'est d'abord partager un plaisir. Au Nord, nous avons inventé les banques, au Sud les tontines et autres formes d'épargne solidaires ; de même le relationnel s'opposerait à l'irrationnel, et il serait plus juste de parler du raisonnable. Quant au débat, pour les « blancs » ils visent à établir la justice, alors que la palabre des « noirs » a pour objectif de rétablir l'harmonie et l'unité (Latouche, 2001).

Ainsi faut-il reconnaître que les socialités africaines sont omniprésentes, l'économique est dans le social, il dépend du social, et pas inversement. Cette différence majeure conduit à des perceptions fondamentalement opposées dans ce que serait la manière de conduire le développement pour les pays du Sud. Pour les uns, la recomposition territoriale des terroirs africains obligerait une « assignation à résidence », pour les autres, elle dépend de la réussite d'une mise en réseau. Les projets de développement portés par les Maliens de France véhiculent un nouveau type de comportement et de mentalité. Ils sont au service d'un développement territorial multiscalaire, fait de lieux multiples, les villages, les nouvelles communes, Kayes, Bamako, les foyers et cités de France et d'ailleurs. Dans cette logique pour améliorer les conditions de vie des populations de cette région de Kayes, l'effet réticulaire, et l'excès de réseaux contrecarre les déficits de territorialités, mais cet excès de réseaux contribue à recomposer les espaces de vie là-bas. Si nous respectons cette réalité, alors effectivement, les migrations internationales sont facteurs de développement ; encore faut-il l'entendre et en tirer les conséquences dans ce qui régit les relations Nord-Sud. Pour conclure, je détournerais volontiers le thème de ce colloque : ne voudrait-on pas imposer une migration locale, à tout le moins uniquement entre pays du Sud au service d'un développement international !

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADAMS Adrian, 1977, *Le long voyage des gens du fleuve*, François Maspéro, Paris, 226 p.
- CONDAMINES Charles, 1998, « Migrations et coopération internationale », *Migrations Société*, vol. 10, n° 56, mars-avril, pp. 55-64.
- D'AQUINO Patrick, 2002, « Le territoire entre espace et pouvoir : pour une planification territoriale ascendante », *L'Espace géographique*, n° 1, pp. 3-22.
- DAUM Christophe, 1998, *Les associations de Maliens en France. Migrations, développement et citoyenneté*, Éditions Karthala, Paris, 253 p.
- DAUM Christophe, DIARRA Hamédy, GONIN Patrick, PHILIPPE Claire & al., 1988, *La fonction émigrée dans les stratégies de développement*, in P. Gonin (Dir.), E.N.S. Fontenay-Saint-Cloud / Centre de Géographie Rurale / CNRS-ATP, Fontenay-aux-Roses / Paris, 117 p.
- DÉMOCRATIES, 2003, *Diasporas et mobilisation des compétences*, Actes du colloque en visio-conférence avec Dakar, Bamako, Cotonou, Paris, 12 mars, 80 p.
- DIARRA Hamédy, 1998, « Associations d'immigrés et développement : le point sur deux décennies d'intervention », *Hommes et Migrations*, n° 1214, juillet-août, pp. 74-84.
- GONIN Patrick, 1990, « Migration et développement des lieux d'origine : l'exemple de la communauté de l'Afrique de l'Ouest installée en France », *Espace, Populations, Sociétés*, n° 2, pp. 304-309.
- GONIN Patrick, 1997, *D'entre deux territoires. Circulations migratoires et développement entre le bassin du fleuve Sénégal et la France*, Habilitation à Diriger des Recherches, J.-P. Renard (Dir.), Lille, Université des Sciences et Technologies de Lille, UFR de géographie et d'aménagement, 385 p.

- GONIN Patrick, 2001, « Migrations développement : les utopies des années 1990 », in B. Reynald et I. Rigani (Dir.), *D'un voyage à l'autre. Des voix de l'immigration pour un développement pluriel*, Institut Panos / Éditions Karthala, Paris, pp. 25-46.
- GONIN Patrick, LOMBARD Jérôme (Dir.), 1994, « Le Nord s'intéresse au Sud. Le Sud interpelle le Nord », *Hommes et Terres du Nord*, vol. 4, 149-212 p.
- HAMMAR Tomas, BROCHMANN Grete, TAMAS Kristof, FAIST Thomas, 1997, *International Migration, Immobility and Development. Multidisciplinary Perspectives*, Berg, Oxford / New York, 316 p.
- LATOUCHE Serge, 2001, *La déraison de la raison économique. Du délire d'efficacité au principe de précaution*, Albin Michel (Économie), Paris, 22 p.
- LAVIGNE-DELVILLE Philippe, 1991, *La rizière et la valise, irrigation, migration et stratégies paysannes dans la vallée du fleuve Sénégal*, Syros-Alternatives, Paris, 231 p.
- NAÏR Sami (Dir.), 1997, *Rapport de bilan et d'orientation sur la politique de co-développement liée aux flux migratoires*, Mission Interministérielle « Migrations / Co-développement », Ministère des Affaires Étrangères, Paris, 10 décembre, 28 p.
- QUIMINAL Catherine, 1991, *Gens d'ici, gens d'ailleurs. Migrations soninké et transformations villageoises*, Christian Bourgois Éd. (Cibles XXI), 223 p.
- RIST Gilbert, 1996, *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques (Références inédites), Paris, 427 p.
- SIMON Gildas, 1998, « La planétarisation des migrations internationales », in R. Knafo (Dir.), *La planète « nomade ». Les mobilités géographiques d'aujourd'hui*, Belin, pp. 59-91.
- TIMERA Mahamet, 1996, *Les Soninké en France. D'une histoire à l'autre*, Éditions Karthala (Hommes et Sociétés), Paris, 244 p.